

**FICHE TECHNIQUE D'INFORMATIONS A DESTINATION DES MEDECINS
EXTERIEURS AU POLE D'ACCUEIL ET DE PRISE EN CHARGE EN LANGUE
DES SIGNES FRANCAISE (LSF) POUR LES PERSONNES SOURDES**

La surdit  suppose un accueil et une prise en charge particuliers. En effet, il appar t que des difficult s de communication entre les professionnels de sant  et les patients sourds sont r elles et sont souvent difficilement identifi es par les non-locuteurs de la langue des signes fran aise (LSF).

Actuellement, il existe en France 14 p les d'accueil et de prise en charge en langue des signes fran aise implant s dans des  tablissements de sant  de diff rentes r gions. Leur mission est d'am liorer la prise en charge des personnes sourdes en levant l'obstacle linguistique. Ces structures mettent   disposition des personnes sourdes, un accueil sp cialis  comprenant des professionnels sourds, un personnel m dical et param dical form    la langue des signes fran aise et des interpr tes en langue des signes fran aise.

L'application de l'article L. 1625-3 du code de la s curit  sociale pr cisant que « l'assur  ou ayant droit  g  de seize ans ou plus indique   son organisme gestionnaire de r gime de base d'assurance maladie, le nom du m decin traitant qu'il a choisi, avec l'accord de celui-ci » pr occupe les personnes sourdes suivies parall lement par ces p les d'accueil.

Le patient sourd vous d signe comme m decin traitant :

Vous pouvez avec son accord, prendre contact avec le p le d'accueil et de prise en charge en LSF de votre r gion voire d'une r gion voisine, afin qu'il consulte un m decin correspondant dans le cadre du parcours de soins coordonn s et qu'il puisse b n ficier des meilleurs soins. Cette r forme ne modifie pas les modalit s de remboursement de ses actes. Vous trouverez les coordonn es de chacun de ces p les en annexe ci-jointe ou sur le site internet du minist re de la sant  et des solidarit s :

http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/poles_sourds/accueil.htm.

Si vous le souhaitez, le m decin hospitalier du p le vous informera des modalit s sp cifiques de suivi qui vous permettront d'apporter au patient sourd une qualit  de soins optimale. Il pourra  galement vous aider   organiser et adapter la prise en charge et les examens que vous prescrivez (rendez-vous, explications au patient, recours   des interpr tes de langue de signes fran aise etc...). Ce m decin peut enfin apporter au patient tous les  claircissements – en utilisant la LSF - sur ses pathologies et les soins que vous lui prescrivez, en le voyant r guli rement en consultation dans le p le en compl ment de votre suivi.